



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le 25 juin, le Conseil Municipal de la Commune de NORT-SUR-ERDRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Yves DAUVÉ, le Maire.

**Délibération
N°D1906068**

**THEME :
VOIRIE**

OBJET :

**DENOMINATION DES
VOIES DU LYCEE ET DU
SECTEUR MARIGNAN**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Présents : 19

Absents : 10

Pouvoirs : 9

Votants : 28

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 juin 2019

PRESENTS :

MMES : Françoise PROVOST, Delphine FOUCHARD, Lydie GUÉRON, Reine YESSO EBEMBE, Nathalie HERBRETEAU, Isabelle CALENDREAU, Marie-Noëlle PATERNOSTER, Myriam POUPART, Delphine GUÉRIN.

MM. : Yves DAUVÉ, Guy DAVID, Didier LERAT, Cédric HOLLIER-LAROUSSE, Thierry PÉPIN, Emilien VARENNE Pierrick GUÉGAN, Bertrand HIBERT, Bruno SARLET, Denys BOQUIEN.

Absents :

Mme Aïcha METLAINE a donné pouvoir à Mme. Françoise PROVOST
M. Sylvain LEFEUVRE a donné pouvoir à M. Yves DAUVÉ
Mme Anne SAVARY a donné pouvoir à Mme Delphine FOUCHARD
M. Carlos MC ERLAIN a donné pouvoir à M. Cédric HOLLIER-LAROUSSE

M. Frédéric COURTOIS a donné pouvoir à M. Thierry PÉPIN

M. Michel BROCHU a donné pouvoir à M. Guy DAVID

M. Laurent ODIN a donné pouvoir à M. Didier LERAT

Mme Stéphanie TRÉLOHAN a donné pouvoir à M. Emilien VARENNE

Mme Charlotte COURTOIS a donné pouvoir à Mme Nathalie HERBRETEAU

Mme Nathalie CALVO.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Delphine GUÉRIN a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe que,

Dans le cadre de la construction du lycée public route d'Héric et des équipements annexes, la Région a sollicité la Commune afin de connaître le nom de la future voie d'accès à ces équipements.

La Commission Enfance qui s'est réunie le 11 juin dernier a proposé de dénommer la voie du secteur du lycée : « Impasse Julie-Victoire Daubié ». Julie-Victoire Daubié, née le 26 mars 1824 à Bains-les-Bains et morte le 26 août 1874 à 50 ans à Fontenoy-le-Château, est une journaliste française, militante des droits des femmes. C'est la première femme française à s'inscrire aux épreuves du baccalauréat à Lyon en 1861, et la première à l'obtenir le 17 août 1861.

Parallèlement, au regard de l'avancement des travaux de construction des logements, par la société Marignan, situés entre le Quai Saint Georges et la rue de la Guénardière, il est donc souhaité dénommer la rue qui desservira ces logements.

Il est ainsi proposé de dénommer cette rue : « rue des Sabliers », en référence aux activités d'approvisionnement pouvant avoir eu lieu sur le site du Port à proximité.

Après avoir entendu ce rapport,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2121-29

Vu l'avis de la Commission enfance en date du 11 juin 2019,

Vu l'avis du Bureau Municipal en date du 06 mai 2019,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **VALIDE** la dénomination de la rue desservant les logements construits par la société Marignan entre le Quai Saint Georges et la rue de la Guénardière, « rue des Sabliers »,
- **VALIDE** la dénomination de la voie permettant d'accéder au lycée, au complexe sportif communal et au plateau sportif « impasse Julie-Victoire DAUBIÉ »,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

Le Maire,
Yves DAUVÉ



« Pour extrait conforme au registre »
Pour ampliation et par délégation,
Charles-Henri HERVÉ
Directeur Général des Services

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la date soit de transmission en Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification.
Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Acte qui a été reçu en Préfecture le 28/06/2019 et publié à la mairie le 28/06/2019

N° de télétransmission: 044-214401101-20190625-01906068-DE